



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

**établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	32
Procuration	:	01

L'an deux mille quatorze, le trois septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Conseillère Municipale déléguée,
M. HELF, Mme WEBER, M. HAUCK, M. ROHR, Mme TAKACS, M. DAVID, M. MARICHY, Mme PELLENZ, Mme IORIO, Conseillers Municipaux. Ces 9 conseillers étaient absents pour le vote du point n° 22 et pour le point n° 23.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

- 1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;
- 2 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 24 juin 2014 ;
- 3 ⇒ prend acte de trois décisions de justice ;
- 4 ⇒ entend le compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire du service juridique :
 1. Décision en date du 19 juin 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 2 400.00 € représentant les frais et honoraires de Maître MUNIER pour défense des intérêts de la ville et représentation devant la juridiction compétente – dossier WIRTH.
- 5 ⇒ entend le compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire du service Etat-Civil :
 - Décision en date du 03 juillet 2014 d'accepter et de signer le devis proposé par les Pompes Funèbres ROC-ECLERC – BATAVOINE, 13, rue de l'Equerre – 57100 Thionville qui comprend le cercueil, la mise en bière et l'inhumation d'une personne indigente. Le montant du devis est de 1 250 HT soit 1 500 TTC.
- 6 ⇒ entend le compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire des services techniques :
 - * Décision en date du 3 juin 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée pour la vérification régulière des portes et portails automatiques, semi-automatiques et à contrepoids pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 année, avec la Société RECORD sise à SOTTEVILLE-LES-ROUEN pour les montants suivants :
 - Pour la vérification annuelle : 1 920,- € T.C.
 - Pour la maintenance et les travaux sur site :

* taux horaire	: 58,- € H.T.
* Déplacement	: 65,- € H.T.
* Echafaudage en cas de panne si besoin	: 92,- € H.T.

* Décision en date du 10 juin 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée pour la vérification de la qualité de l'air intérieur et l'évaluation des moyens d'aération dans les écoles maternelles et le centre multi-accueil de la petite enfance avec la société APAVE sise 16 quai Michelet à 88025 EPINAL Cedex pour un montant de 16 452,- € T.C.

* Décision en date du 18 juin 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée pour la vérification périodique des équipements sportifs pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 année, avec la Société SAGA LAB, sise 3 rue Gaspard Monge à 38550 SAINT MAURICE L'EXIL, pour les montants suivants :

- vérification par équipement avec essais : 9.00 € H.T.
- vérification par équipement sans essai : 5.00 € H.T.
- vérification par module de skate sans essai : 9.00 € H.T.

L'estimation annuelle de cette prestation est de 1 683.60 € TC.

* Décision en date du 7 juillet 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée pour effectuer des travaux d'entretien de voiries à Hayange – programme 2014, avec la société COLAS sise ZD 68 rue des Garennes à 57152 MARLY pour un montant de 142 756.44 € T.C.

* Décision en date du 15 juillet 2014 de passer un avenant n° 2 au marché n° 88/11 de vérification des installations électriques avec la Sté DEKRA afin d'y inclure :

- la vérification initiale de l'extension de l'école primaire Jules Verne d'un montant de 260 € HT,
- la vérification périodique de la mairie annexe de St Nicolas-en-Forêt d'un montant de 105 € HT, portant le montant du marché de 5 549.44 € TC à 5 987.44 € TC pour l'année 2014 ;

Pour l'année 2015, il convient d'inclure :

- la vérification périodique de l'extension de l'école primaire Jules Verne d'un montant de 95 € HT,
- la vérification périodique de la mairie annexe de St Nicolas-en-Forêt d'un montant de 105 € HT, portant le montant du marché à 5 789.44 € TC.

7 ⇒ entend le compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire des services des finances :

1. Décision en date du 13 août 2014 de signer avec la Société CHAUFFAGE-SANITAIRE PATRITTI Daniel sise – 27 rue Louis Pellerin 57100 MANOM - un contrat de maintenance pour une durée de un an et ce à compter du 1^{er} septembre 2014.

Ce contrat concerne la maintenance et l'entretien du climatiseur dans la salle informatique.

Le montant mensuel de la redevance s'élève à 200 € TTC.

2. Décision en date du 6 août 2014 de vendre 2 chalets à la Société de Tuyauterie Industrielle TIEM de Richemont pour un montant TTC de 400 €.

8 ⇒ à l'unanimité, accepte d'admettre en non valeur, après l'échec des procédures réglementaires de recouvrement, ces recettes pour un montant total de 1 875,93 € ;

9 ⇒ à l'unanimité, accorde sa garantie d'emprunt à LOGIEST pour la construction de 5 logements rue Mine Victor ;

10 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement d'une aide financière exceptionnelle à l'association « Union Nationale des Combattants » d'une valeur de 50 euros pour financer l'achat d'un costume pour le plus jeune porteur de drapeau de l'association ;

11 ⇒ Concernant le marché d'exploitation des installations thermiques avec DALKIA, à l'unanimité, accepte l'avenant n°6 et charge le Maire ou son adjoint délégué aux travaux de sa signature avec effet au 1^{er} octobre 2014 ;

12 ⇒ Concernant le marché d'exploitation des installations thermiques avec DALKIA, à l'unanimité, accepte l'avenant n°7 et charge le Maire ou son adjoint délégué aux travaux de sa signature avec effet au 1^{er} octobre 2014 ;

13 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention tripartite, entre la Ville, le Conseil Général de la Moselle et la Société White Spall, définissant les conditions d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des accès pour véhicules et piétons au lotissement « Haut de Bellevue » sur la route départementale n°17 à Hayange ;

14 ⇒ à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de FRESNOIS LA MONTAGNE et de BOISMONT au SIVU « Fourrière du Joli Bois » de MOINEVILLE ;

15 ⇒ avec 21 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, désigne Monsieur BOURGOIS pour représenter la ville au sein du Comité Local d'Information et de Concertation pour les installations de la société Arcelor Atlantique et Lorraine ;

16 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire à signer la réactualisation de la convention avec l'A.C.S.H. et à rétribuer les prestations de services s'y rapportant ;

17 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le Supermarché MATCH, pour les entretiens suivants :

⇒ Un balayage régulier (sauf dimanches et jours fériés) le long du magasin sur la portion non réservée au parking,

⇒ La tonte des espaces verts si besoins

⇒ Cette prestation sera facturée à un tarif forfaitaire de 100 € par mois.

Et à signer tous les documents se rapportant à cette convention ;

18 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la SCI Hayange Centre, pour les entretiens suivants :

⇒ Un balayage régulier (sauf dimanches et jours fériés) du passage Diekirch, de la voie reliant le passage à la place de la Comédie.

⇒ Un nettoyage trimestriel haute pression du passage Diekirch, de la voie reliant le passage à la place de la Comédie.

⇒ Cette prestation sera facturée à un tarif forfaitaire de 120 € par mois.

Et à signer tous les documents se rapportant à cette convention ;

19 ⇒ à l'unanimité, accepte la reconduction de la convention avec la CAVF pour autoriser l'accès des écoles à la piscine communautaire de Hayange pour l'année scolaire 2014 /2015 et autorise le Maire à signer ladite convention ;

20 ⇒ avec 21 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions, se prononce pour la révision des loyers comme proposé ci-dessous :

APPARTEMENTS	LOYERS ACTUELS	PROPOSITIONS
T1	177 €	200 €
T2	228 €	300 €
T3	258 €	400 €
T4	300 €	500 €
T5	354 €	600 €
T6	515 €	700 €

Cette révision sera appliquée immédiatement aux logements vacants, lors de l'attribution à un nouveau locataire.

Ces loyers seront indexés sur l'indice de référence des loyers. L'indice de base est celui du 2^{ème} trimestre 2014, de valeur 125.15

21⇒ avec 21 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions, se prononce pour la révision des tarifs de location des salles communales, à compter du 1^{er} octobre 2014 comme suit :

Il est précisé que chaque association culturelle, socioculturelle, patriotique, sportive, caritative ou humanitaire hayangeoise bénéficie d'une location gratuite, par an, pour l'une des salles proposées.

❖ Salle polyvalente "Le Molitor"

▪ Pour les festivités (bal – repas dansant...) :

- pour les particuliers hayangeois et les associations hayangeoises..... 400 €
- pour les particuliers extérieurs et les associations extérieures.....800 €
- pour les commerçants hayangeois..... 400 €
- pour les établissements bancaires et les agences immobilières..... 800 €
- loto (uniquement pour les associations hayangeoises)..... 200 €
- thé dansant..... 200 €

▪ Manifestations culturelles, Expositions :

- pour les associations hayangeoises
si l'entrée est gratuite2 jours gratuits/ sinon 50 €/jour
si l'entrée est payante..... 100 €/ jour
- pour les associations extérieures..... 200 €/jour

▪ Assemblées :

- pour les associations hayangeoises..... 150 €
- pour les associations extérieures..... 300 €
- pour les commerçants hayangeois..... 300 €
- pour les établissements bancaires et les agences immobilières..... 400 €

▪ Utilisation des cuisines :

- repas, repas dansant..... 110 €
- goûter, thés dansant..... 50 €

- couverts (l'unité).....0,30 €
- caution..... 305 €

❖ Salle des Fêtes Saint Nicolas-en-Forêt - Salle Polyvalente "Giuseppe MAZZINI" Konacker
Salle Maison de Quartier Konacker

Maison de Quartier Konacker (Repas traiteur uniquement)

▪ Pour les festivités (bal - repas dansant) :

- pour les particuliers hayangeois et associations hayangeoises.....150 €
- pour les particuliers extérieurs et associations extérieures.....300 €
- pour les commerçants hayangeois.....300 €
- pour les établissements bancaires et les agences immobilières.....500 €

▪ Manifestations culturelles, Expositions :

pour les associations hayangeoises

- si l'entrée est gratuiteGratuité
- si l'entrée est payante.....50 €/jour
- pour les associations extérieures.....100 €/jour

▪ **Assemblées :**

- pour les associations hayangeoises 50 €
- pour les associations extérieures.....100 €
- pour les commerçants hayangeois.....100 €
- pour les établissements bancaires et les agences immobilières.....300 €

▪ **Verre de l'amitié-goûter-départ en retraite-loto-jeux-concours-thés dansants :**

- pour les particuliers hayangeois et les associations hayangeoises.....100 €
- pour les particuliers extérieurs et les associations extérieures.....200 €

▪ **Utilisation des cuisines :**

- repas, repas dansant..... 75 €
- goûter, thé dansant..... 35 €

- couverts (l'unité).....0,30 €
- caution..... 305 €

❖ ***Salle de la mairie annexe de Marspich : (pas de repas dansant)***

- location à la journée..... 50 €

▪ **Utilisation des cuisines :**.....30 €

- couverts (l'unité)..... 0,30 €
- caution..... 305 €

❖ **Maison des Loisirs : Salle N° 6 – Salle 10 – Salle 13**

(Repas traiteur uniquement)

- location à la journée 30 €

❖ **Nettoyage pour toutes les salles.....30 €/heure**

22 ⇒ 1^{er} vote :

Avec 21 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention (9 personnes ont quitté la salle et une personne a décidé de ne pas prendre part au vote) se prononce contre le maintien de Madame DA SILVA au sein de ses fonctions de 1^{ère} adjointe.

2^{ème} vote :

Avec 21 voix contre et 2 voix pour (9 personnes ont quitté la salle et une personne a décidé de ne pas prendre part au vote) se prononce contre la suppression du poste d'adjoint ;

23 ⇒ avec 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, (9 personnes ont quitté la salle et une personne a décidé de ne pas prendre part au vote), nomme Madame PARREZ Sylviane 9^{ème} adjoint au Maire.

Après ce remaniement, Monsieur le Maire installe immédiatement les adjoints dans leurs fonctions :

1^{er} adjoint : BOURGOIS Damien, à la sécurité publique et routière, à la police municipale et à la vie associative.

- 2^{ème} adjointe : DEISS Murielle, aux finances et à l'état-civil.
3^{ème} adjoint : DEWALD John, à la Jeunesse, au patrimoine et au tourisme.
4^{ème} adjoint : LANGLOIS Francis, aux travaux, à l'urbanisme, aux transports et aux cimetières.
5^{ème} adjointe : SPRINGMANN Emmanuelle, au commerce, à l'artisanat, au développement économique et à la Culture.
6^{ème} adjointe : HOUDIN Marie-Christine, au scolaire, à la famille, à la petite enfance, aux cantines et au périscolaire.
7^{ème} adjoint : FRANCONI Jordan, à l'environnement, à la protection animale, au Développement Durable et au cadre de vie.
8^{ème} adjoint : HAINY Patrice, au sport, aux équipements sportifs et aux associations sportives.
9^{ème} adjoint : Madame PARREZ Sylviane, aux Personnes Agées, aux affaires sociales et au logement.

Monsieur le Maire a déjà nommé les Conseillers Municipaux Délégués suivants :

Monsieur René HEIDMANN pour les secteurs suivants : aménagement, entretien et qualité de vie des quartiers.

Monsieur Fabien CORNU pour les secteurs suivants : festivités, animations et événements.

Monsieur le Maire nomme également les Conseillers Municipaux Délégués suivants :

Monsieur Denis CENTOMO pour les secteurs suivants : la sécurité routière et la sécurité publique.

Monsieur Luc BOENING pour les secteurs suivants : personnes âgées, isolées, aide à la personne et logement.

Monsieur Pascal GRÜN pour les secteurs suivants : culture et vie associative.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 40

Hayange, le 03 septembre 2014

Le Maire,

Fabien ENGELMANN

